

**CRPE niveau
BAC + 3**

Epreuve orale d'entretien **Système éducatif**

Fiche-résumé

C

CONSEIL ECOLE-COLLEGE

L'objectif général du conseil école-collège est de renforcer la **continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège**. Il concerne un collège et les écoles publiques du secteur de recrutement de ce collège. Il est mis en œuvre depuis la rentrée **2014**. Les 4 cycles sont concernés.

Membres :

- Le **principal du collège** ou son adjoint ;
- L'**IEN** (ou une personne désignée par l'IEN) ;
- Des **personnels du collège** désignés par le principal (sur proposition du conseil pédagogique) ;
- Des **PE de chaque école de secteur** désignés par l'IEN (sur proposition des conseils des maîtres).



Le conseil école-collège est **présidé** conjointement par le principal ou son adjoint et l'IEN ou son représentant. Ils fixent conjointement le nombre de participants en veillant à l'égalité. Le conseil peut inviter toute personne apportant un éclairage sur une question. Il se réunit au **moins 2 fois par an**.

Le conseil école-collège élabore un **programme d'actions pédagogiques** (enseignements, enseignants donc acteurs et contenus pour tous les élèves du premier et du second degré ainsi que la liaison CM2-6^{ème}) pour l'année suivante, et pour cela peut créer des commissions associées à ces actions. Il dresse un bilan de ces actions.

Le programme et le bilan sont soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école. Ces documents sont transmis pour information au DASEN.

Exemples de programme d'actions : défi-lecture ; projet sécurité routière ; défi-mathématiques ; visites/échange ; projet artistique et musical...

Références officielles : décret n° 2013-683 du 24-7-2013 ; BO n°32 du 5 décembre 2013.

MENESR/DGESCO (2014). Le conseil école-collège. Fiches repères pour la mise en œuvre du conseil école-collège, 17p.

Références pédagogiques et scientifiques : Laroque L., De Peretti I. (2015). De l'école au collège. *Le Français Aujourd'hui*, 189 (2), 3-12.